



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



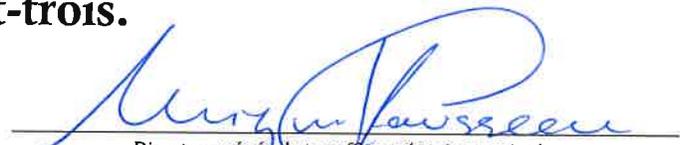
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 608-01-2023

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 août 2023, le conseil a adopté le règlement numéro 608-01-2023, règlement modifiant le règlement de construction 608-2023 afin d'ajouter des normes relatives aux colonnes montantes.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 11 septembre 2023.
- 3- Le règlement numéro 608-01-2023 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DOUZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux-mille-vingt-trois.


Directeur général et greffier-trésorier par intérim
M. Miguel C. Rousseau